

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 167 Vœu relatif à la Petite Ceinture et à la concertation.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la délibération 2015 DU 10 concernant le protocole-cadre entre la Ville de Paris, SNCF Réseau et SNCF Mobilités sur la petite ceinture ferroviaire (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) ;

Considérant que les documents soumis ne précisent pas les modalités ni le calendrier de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;

Considérant la volonté souvent répétée de la Maire de Paris de développer la démocratie participative ;

Considérant qu'il serait donc pour le moins peu conforme à cette volonté de ne pas associer étroitement les Parisiennes et les Parisiens à ce projet d'aménagement ;

Considérant que la seule concertation sur le devenir de la Petite Ceinture, début 2013, a été effectuée dans des conditions relativement modestes ;

Considérant l'opportunité historique qu'offre l'ouverture de la Petite Ceinture ;

Considérant les attentes particulièrement fortes des Parisiennes et des Parisiens sur le sujet concernant la Petite Ceinture ;

Sur proposition de M^{mes} Aurélie SOLANS, Galla BRIDIER, M. Yves CONTASSOT, M^{me} Joëlle MOREL, M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- dans le cadre du protocole-cadre, qui définit les grands axes d'aménagements, l'ensemble des choix opérés sur le devenir de la Petite Ceinture fasse l'objet d'une concertation,
- une co-élaboration se fasse à l'échelle de l'arrondissement et aussi au niveau de la Ville de Paris,
- cette concertation associe l'ensemble des acteurs (habitants, riverains, conseils de quartier, associations, ONG, ...), notamment au niveau de la Ville de Paris,
- cette concertation s'opère dès le début du processus et se poursuive jusqu'à l'établissement du plan-programme.